

## REGROUPEMENT DE FAMILLES

Une des actions entreprises par le Comité international de la Croix-Rouge après la fin de la deuxième guerre mondiale a pour objet le regroupement des familles dispersées. Dans le cadre de cette action, plus de 200.000 personnes de souche allemande venant de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie, d'Union soviétique, de Roumanie et de Hongrie ont pu rejoindre leurs familles en Allemagne, en Autriche, en France, en Grande-Bretagne, en Belgique et en Suisse, ainsi que dans d'autres pays d'outre-mer.

Cette action « regroupement de familles » se poursuit en étroite collaboration avec les Croix-Rouges nationales intéressées. Le 25 février 1958, M. Herbert G. Beckh, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que les représentants des Croix-Rouges de la République fédérale d'Allemagne et d'Autriche ont pris en charge à Piñing, près de la frontière austro-bavaroise, un convoi de 37 enfants, de souche allemande dits « Volksdeutsche » qui leur a été confié par la Croix-Rouge yougoslave. Trente-cinq enfants sont attendus par leurs familles en République fédérale d'Allemagne, un en République démocratique allemande et le dernier au Canada. De plus, deux autres enfants de ce même convoi avaient déjà rejoint leurs familles en Autriche.

C'est le douzième convoi organisé par les soins de la Croix-Rouge yougoslave dans le cadre de l'action pour le regroupement des familles « Volksdeutsche ». A ce jour, le nombre des enfants « Volksdeutsche » venant de Yougoslavie qui ont pu rejoindre leurs proches s'élève à 2370 répartis dans sept pays européens



*M. Gaillard, délégué du CICR (second à gauche), s'entretient avec les Autorités du Centre de triage et de transit de Bir El Ater, et avec l'homme de confiance des internés, décembre 1957.*

#### L'ACTION DU COMITÉ INTERNATIONAL EN ALGÉRIE

*M. Gaillard, délégué du CICR (second à gauche) en conversation avec les assignés à résidence du Centre d'hébergement de Bossuet, février 1958.*



et cinq pays d'outre-mer. Il ne s'agit que des enfants « non-accompagnés ». Ceux qui ont quitté la Yougoslavie avec un membre de leur famille (et ils sont infiniment plus nombreux) ne sont pas compris dans ce chiffre.

---

### L'ACTION DU CICR EN ALGÉRIE

La cinquième mission du CICR en Algérie, composée de M. Pierre Gaillard et du D<sup>r</sup> Louis-A. Gaillard, vient de regagner Genève à la fin février, après un séjour de deux mois et demi en Algérie.

Au cours de cette dernière mission, les deux délégués du CICR ont parcouru plus de 15.000 km et effectué 104 visites dans les camps d'internement, de même que dans les « centres de transit et de triage » dépendant de l'Autorité militaire.<sup>1</sup> Dix hôpitaux où sont soignés des prisonniers blessés au cours d'engagements militaires ont également été inspectés.

A l'occasion de leurs visites, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont remis aux détenus quelques secours, pour un montant de trois millions de francs français, don du CICR lui-même.

Toutes facilités ont été accordées par les Autorités françaises à la mission du CICR qui, au cours de chacune de ces visites, a pu s'entretenir, sans témoin, avec les détenus de son choix.

Les constatations faites par les délégués à la suite de leurs visites ont été communiquées, avec leurs observations et suggestions, aux chefs de camps respectifs de même qu'aux Autorités civiles et militaires.

Selon l'usage, un rapport détaillé sur chacun des centres visités sera communiqué au Gouvernement français par le CICR.

---

<sup>1</sup> *Hors-texte.*